

C. CWS 156

Le 26 avril 2022

Objet : Consultation concernant la proposition sur la gestion des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur

---

Madame,  
Monsieur,

À la sixième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS) tenue en 2018, les États membres de l'OMPI sont convenus d'élaborer des schémas XML pour les œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur (voir les paragraphes 65 à 68 du [document CWS/6/34](#)). À sa sixième session, le CWS a demandé à son Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP d'élaborer et d'intégrer dans la [norme ST.96 de l'OMPI](#), qui couvre divers domaines de la propriété intellectuelle, les éléments appropriés d'un schéma XML pour les œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur.

Le Bureau international de l'OMPI a présenté un projet de document de travail sur les métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur pour examen à la neuvième session du CWS, qui s'est tenue en novembre 2021 (voir le [document CWS/9/4](#)). Le CWS a invité ses membres à formuler des observations sur le projet de document et à se mettre en contact avec leur bureau du droit d'auteur pour obtenir des commentaires (voir le paragraphe 24 du [document CWS/9/25](#)).

Le projet de document porte sur un système structuré de classement des informations relatives au rôle des titulaires du droit d'auteur et aux catégories d'œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur. Le principal objectif de ce document est d'améliorer l'interopérabilité de la norme ST.96 de l'OMPI avec d'autres normes relatives aux données dans le monde, élaborées ou utilisées par les secteurs culturels, les organisations de gestion collective dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, ainsi que les institutions publiques telles que les bibliothèques nationales et universitaires.

La proposition ouverte à consultation est disponible sur le wiki public du CWS à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence/x/C4DFRg>.

/...

Votre bureau ou votre organisation est invité(e) à examiner la proposition et à formuler des observations à son sujet, compte tenu notamment des éléments suivants :

1. caractère exhaustif de la proposition quant à la question de savoir si les rôles des titulaires de droits et les catégories d'œuvres de création dont vous avez besoin sont couverts;
2. mécanismes de groupement et de codage des rôles des titulaires de droits et des catégories d'œuvres; et
3. intitulés et descriptions correspondant aux rôles des titulaires de droits et aux catégories d'œuvres.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos observations d'ici au 7 juin 2022 à l'adresse [standards@wipo.int](mailto:standards@wipo.int). Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir citer le numéro de la présente circulaire (C. CWS 156), ainsi que les informations suivantes, comme référence dans votre réponse :

- nom de l'organisation;
- nom du pays; et
- nom et adresse électronique de la personne à contacter.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Ken-Ichiro Natsume  
Sous-directeur général  
Secteur de l'infrastructure et des  
plateformes